

Des sorties natures à la découverte du patrimoine local...

Le 31 mai 2008 s'est tenue, à l'initiative du Conservatoire d'espaces naturels, une sortie Nature « A la découverte des papillons de la Côte-Belet ».

17 personnes ont participé à cette animation encadrée par Deux-Sèvres Nature Environnement et le Conservatoire. Le Azuré bleu céleste, l'Argus bleu, le Machaon et plusieurs hôtes au vol papillonant ont pu être observés. Les prairies pâturées et les pelouses sèches sont aussi le domaine des plantes qui affectionnent la chaleur et le soleil et ne craignent pas la sécheresse. Les orchidées, nombreuses en cette matinée de mai, ont également capté les regards !

Une nouvelle animation gratuite, réalisée dans le cadre du festival des vendanges, est programmée sur la Côte-Belet pour le 11 octobre 2008. Le RDV est fixé à 14h30 sur le parking de la Côte-Belet à Pamproux. Venez nombreux découvrir ce site exceptionnel !



La charte N2000 des « Chaumes d'Avon »

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux a mis en place un nouvel outil de gestion et de développement durable des sites Natura 2000 : la charte Natura 2000.

Cet outil contractuel, annexé au Document d'Objectifs, a pour but d'encourager la poursuite ou le développement des pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du Document d'Objectifs. La charte comportera un ensemble d'engagements et de recommandations constituant des bonnes pratiques dont la mise en œuvre ne génère pas de surcoût. La signature d'une charte ouvre droit à des exonérations fiscales et, sur les parcelles boisées, à certaines aides publiques.

La rédaction de la charte a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, animateur du site Natura 2000, et sera encadrée par le comité de pilotage en place. Des groupes de travail sont organisés afin de poursuivre la démarche de concertation engagée depuis plusieurs années sur les Chaumes d'Avon.



Natura 2000, pour en savoir plus...

Le site de la DIREN Poitou-Charentes : www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr
Le site de la commission européenne avec la lettre Natura 2000 : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm



Opérateur local : Chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
2 bis rue du Jardin des Plantes - 86000 POITIERS / tél : 05 49 50 42 59 / fax : 05 49 50 42 47 / contact@cren-poitou-charentes.org / www.cren-poitou-charentes.org

Chargée d'études, coordinatrice : Ségolène Tricot

La Lettre d'information « Les échos des Chaumes d'Avon » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels
Rédacteur en chef : Ségolène Tricot / Conception-maquette : Valérie Babin / Impression : Imprimerie Scriptor - 86000 Poitiers - ISSN en cours

LES ECHOS DES

CHAUMES D'AVON

Lettre d'information du site Natura 2000
des « Chaumes d'Avon »

Édito

Le réseau européen Natura 2000, vise à atteindre les objectifs de préservation des milieux naturels et des espèces animales et végétales, rares ou menacés à l'échelle européenne, fixés par les Directives « Habitats-faune-flore » de 1992 et « Oiseaux » de 1979. Il est constitué d'un réseau de sites choisis pour leur richesse naturelle. Il a pour but de favoriser le maintien de cette biodiversité remarquable tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales. A cette fin, la France a choisi d'élaborer sur chaque site un Document d'Objectifs (DOCOB), véritable guide de bonne gestion établi dans la concertation au sein du Comité de pilotage. En effet, ce comité local regroupe les acteurs majeurs du site : les élus et collectivités, les représentants socioprofessionnels, les associations, et les administrations.

Le site des « Chaumes d'Avon » présente une richesse remarquable, notamment par ses pelouses calcaires riches en orchidées. Il a ainsi été proposé en 2001 par l'Etat pour intégrer le réseau européen Natura 2000. Cette intégration est traduite en droit français par l'arrêté ministériel du 4 mai 2007 désignant le site comme Zone Spéciale de Conservation.

Depuis 2002, le Comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises, pour valider chaque phase du Document d'Objectifs rédigé par l'opérateur (le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels - CREN) : le diagnostic écologique et socio-économique, les objectifs de gestion, puis les actions à mettre en œuvre (mesures contractuelles volontaires principalement). Cette dernière étape a été validée par le comité de pilotage en juin 2007.

Ce Document d'Objectifs doit cependant être complété par la Charte Natura 2000 du site, travail confié au CREN, dans la continuité de la mission de rédaction du DOCOB. Il initiera aussi la mise en œuvre des actions prévues.

On entre donc dans une phase opérationnelle où les initiatives en faveur de la préservation de la richesse des Chaumes d'Avon vont pouvoir être encouragées et soutenues.

Pierrick Marion, Direction Régionale de l'Environnement



Des actions planifiées sur 6 ans !

Véritable plan de gestion du site, établi pour au moins 6 ans, le DOCOB est consultable dans les mairies et communautés de communes concernées par le périmètre Natura 2000. Il prévoit des actions de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Mesures Agro-environnementales, Contrat Natura 2000, plan de gestion des haies...), d'amélioration des connaissances scientifiques (suivi et évaluation des sites « phares » tel que la Côte-Belet, suivi des amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune...), d'information et de sensibilisation du public (animations grand public et scolaires...).



Dès cette année plusieurs actions ont été programmées et notamment la mise en place d'une aire d'interprétation sur la Côte-Belet, bien connue des Pamprousiens pour ses vignes et ses orchidées. Ce projet, dont la réalisation est prévue pour 2009, devrait être constitué d'un espace de type « préau » équipé de panneaux d'interprétation permettant au visiteur de découvrir les richesses patrimoniales des Chaumes d'Avon. D'autres actions ont été lancées en 2008 : élaboration de la charte Natura 2000, élaboration du plan de gestion des haies du terrain militaire d'Avon et de la chênaie de Boësse, suivis scientifiques, animations grand public, élaboration de fiches techniques de gestion qui devraient être disponibles dès la fin de l'année etc...

Les « Chaumes d'Avon »

Le site Natura 2000 des « Chaumes d'Avon », d'une superficie de 1 511 ha, est localisé dans le département des Deux-Sèvres à une trentaine de kilomètres à l'Est de Niort, sur les communes d'Avon, Bougon, Exoudun et Pamproux (canton de la Mothe-St Heray).



Une géologie particulière...

Les Chaumes d'Avon s'inscrivent dans un graben ou fossé d'effondrement. Il s'agit d'une dépression allongée d'Est en Ouest, délimitée par 2 failles, et bordée au Nord et au Sud par le plateau jurassique. Le village de Pamproux s'étale sur le relief de la faille Nord, celui de Bougon et ses hameaux (La Roche, Le Petit et Grand Javarzay) sur la faille Sud. Le fond du graben, qui correspond au compartiment s'étant effondré, est constitué en partie par des marnes oxfordiennes riches en fossiles. Ces marnes ont été préservées de l'érosion qui s'est exercée postérieurement à la phase de fracturation du plateau.



Un contexte paysager bocager

Carrefour au sein de paysages variés, l'ensemble paysager des Chaumes d'Avon (entité 904 de l'Inventaire des Paysages de Poitou-Charentes) apparaît comme une bande bocagère séparant d'Est en Ouest les deux grands ensembles des terres rouges bocagères (entité 305) et du Nord au Sud, les plateaux de Pamproux et de Lezay (entité 105).



Au sud de la Côte-Belet, c'est surtout le cloisonnement du territoire par les haies et bosquets qui conditionne la perception d'un paysage bucolique. Le bocage ne se livre que petit à petit d'autant plus que sur Bougon-Avon le maillage a la particularité d'être très resserré. Relativement préservé des aménagements fonciers, il reflète les pratiques agricoles liées à l'activité d'élevage. Au Nord du périmètre, les aménagements fonciers ont fait apparaître des paysages de champs ouverts, révélant par contraste les entités bocagères voisines.



Les facteurs essentiels expliquant la diversité et l'originalité des habitats et des espèces sur le site des Chaumes d'Avon sont d'ordre climatique, géologique et topographique.

Le site s'inscrit dans le bassin d'effondrement de Pamproux qui est caractérisé par des terrains marneux qui retiennent l'eau en période pluvieuse du fait de leur nature argileuse, et qui en période estivale laissent en surface un sol très sec. A ces caractéristiques géologiques, il faut ajouter le rôle du relief. Le site est en effet très vallonné, avec des secteurs de coteaux à pente généralement faible mais bien ensoleillés où se retrouvent les pelouses calcaires (terrain militaire d'Avon, Champs Pourris, Côte-Belet), et des secteurs de fond de vallée, occupés par des terrains alluvionnaires inondés en période hivernale (Vallée des Ayrault sur le terrain militaire, vallée de la Fosse Ronde...) et caractérisés par une végétation de prairies humides. Ces conditions d'aridité et le fonctionnement hydrologique expliquent la présence sur le site d'espèces à affinité méridionale comme l'Astragale de Montpellier et des espèces hygrophiles comme la Fritillaire pintade.

Orchis pyramidal



Orchis à deux feuilles



Astragale de Montpellier



Serapias langue



Notons également la présence du crapaud « Sonneur à ventre jaune », espèce d'intérêt communautaire, pour qui les Chaumes d'Avon constituent l'unique station connue en Deux-Sèvres, mais aussi celle de 31 autres espèces d'intérêt communautaire (mammifères, amphibiens, reptiles, oiseaux et insectes) dont la présence est liée à l'exceptionnelle diversité de milieux (pelouses sèches, prairies humides, haies, mares...) faisant la richesse du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon.

